



POMMIER DE BEAUREPAIRE

www.pommierdebeaurepaire.fr

Les rendez-vous du mois...

Réunion du Conseil Municipal
mercredi 29 Mars 2017 à 18h30
(Vote du budget)

Permanence du Maire
vendredi 31 mars de 15h00 à 18h00

Fermeture du Secrétariat de Mairie
lundi 13 et mardi 14 mars
lundi 20 et mardi 21 mars
(formation)

Prochaine permanence tickets cantine
lundi 6 mars de 15h00 à 17h45
lundi 20 mars de 15h00 à 16h30

Site internet

Record depuis l'ouverture du site en septembre 2016, 1508 visites.....

Etat Civil

Décès

Mme Adrienne, Thérèse MORFIN née PARIS,
chemin du Suzon, le 15 février

Mme Léa Mauricette MEYNIER née GONON,
route de Beaurepaire, le 17 février

Horaires contacts

SECRETARIAT MAIRIE – 04 74 54 29 92

lundi, mardi: 8H30 à 12H00

Jeudi : 15H00 à 17H00

Vendredi: 15H00 à 18H00

AGENCE POSTALE – 04 74 54 29 94

Lundi au vendredi: 8H30 à 11H30

Samedi impair: 8H30 à 11H30

BIBLIOTHEQUE - 04 74 58 62 63

Mardi: de 10H00 à 12H00

Mercredi: de 16H00 à 18H00

Jeudi: de 16H30 à 18H00

Vendredi: de 15H00 à 18H30



Les Brèves...



• Un rapport sur l'eau réalisé par le Syndicat des Eaux Dolon-Varèze basé à Moissieu-sur-Dolon, nous a été transmis suite à l'article paru sur le Dauphiné Libéré du 7 février 2017. Ce qu'il faut retenir :

- une eau potable peut parfois être non conforme mais consommable sans risque, ce qui est le cas sur le captage.

- l'eau distribuée contient des concentrations en pesticides qui se situent en moyenne 16 fois en dessous du seuil conseillé par l'Agence Mondiale de la Santé et 2.5 fois en dessous du seuil de la dérogation.

L'eau distribuée est parfaitement potable.

- les taux actuels ne présentent pas de risques.

• **Lundi 6 Mars:** début des travaux d'enfouissement des réseaux secs, suivi de l'aménagement de la « grande rue ».

Une déviation sera mise en place pour les transports scolaires, et de nouveaux points de collecte pour le ramassage des déchets ménagers seront fixés par le service de la CCTB (actuellement en attente de réponse).

• **Urbanisme:** à compter du **1er mars 2017**, seuil de recours obligatoire à un architecte fixé à 150m² contre 170m² jusqu'alors.

La loi fixe désormais ce seuil dès que la surface de plancher ou l'emprise au sol atteint 150m². Attention toute extension de plus de 20m² et moins de 40m² en zone U, déposée sous forme de déclaration préalable, nécessitera l'intervention d'un architecte si le seuil de 150m² est dépassé: art L 431-1 du code de l'urbanisme.

• A compter du **21 mars 2017**, les cartes d'identité ne seront plus délivrées dans toutes les mairies, celles-ci devenant biométriques. Dans le cadre du plan « Préfecture nouvelle génération » les demandes seront désormais traitées par les mairies disposant d'un Dispositif de Recueil (DR), c'est-à-dire celles déjà habilitées à recevoir les demandes de passeport.

Les mairies les plus proches de notre commune, entrant dans ce dispositif sont : La Côte St André, Vienne et Roussillon.

• Dysfonctionnement de l'éclairage public : Vous avez été plusieurs à appeler en mairie concernant des coupures d'éclairage à divers endroits de la commune. Afin de résoudre ces problèmes, une entreprise est mandatée par nos services que lorsque plusieurs secteurs sont déclarés défectueux, afin de réduire les coûts d'intervention. Merci de contacter le secrétariat de Mairie pour toute information. Merci pour votre compréhension.

• **Samedi 1er avril:** repas des aînés organisé par les membres du CCAS.

Don du Sang

Collecte : **Pisieu** (salle des Fêtes)

lundi 13 mars de 16h30 à 20h00



Bibliothèque

Les nouveautés
Bande dessinée « Adulte »

"L'adoption"

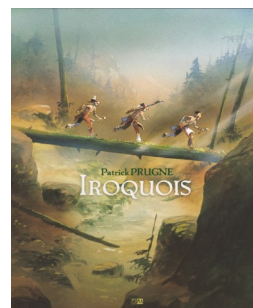
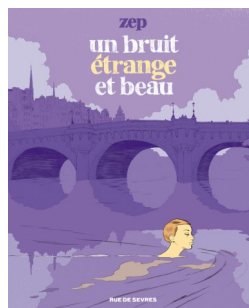
de Monin et Zidrou

"Un bruit étrange et beau"

de Zep

"Iroquois"

de Patrick Prugne



Echange des CD et DVD avec la MDI de Bourgoin-Jallieu le mardi 21 février : Nouveautés !

• Autour du mois de février : animation organisée par l'équipe de la Bibliothèque Municipale, vendredi 10 février.

Le rendez-vous était donné à 16H30, et a débuté par la lecture de trois contes : « Les petites z'histoires de z'objets zamoureux », « Roule pizza et file la crêpe » ...avec chansonnette, et « Sa majesté carnaval ».

A suivi un atelier créatif de découpage et montage d'un cœur tressé et de confection de bracelets de l'amitié, afin de célébrer tout ceux qui s'aiment ! L'animation s'est clôturée avec une dégustation de crêpes pour le plus grand plaisir des gourmands !

Un beau moment de partage et de convivialité...

Calendrier des sorties

Mercredi 1er Mars : Réunion Téléthon, bilan 2016 et perspectives 2017 à 19h00 salle du Conseil Municipal, organisée par le CCAS.

Vendredi 3 mars : Il était une fois... Une petite histoire de la caricature ! à 20h00 à la Bibliothèque, soirée animée par Gérard BOURGIN.

Dimanche 5 mars : Loto du Sou des Ecoles à partir de 13h30 à la salle des fêtes.



Lundi 20 Mars.. C'est le Printemps !



Du 20 mars au 17 avril : Distribution des cartes électorales.

Du 24 mars au 7 Avril : Exposition photo « La nature » par Delphine REPELLIN organisée à la Bibliothèque.

Vernissage de l'exposition et commentaires par la photographe **vendredi 24 mars**, de 16h00 à 18h00

Samedi 25 Mars : Cérémonie de remise des cartes électorales aux jeunes inscrits sur les listes électorales.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

1er Tour : **Dimanche 23 Avril**

2nd tour : **Dimanche 7 Mai**

Le bureau de vote, situé salle du Conseil Municipal sera ouvert de **8h00 à 19h00**.

Pour toute personne absente qui souhaite faire valoir son droit de vote, voici les informations à connaître pour établir une **procuration** :

- Elle peut être établie tout au long de l'année, qu'il y ait ou non des élections. Sa durée est variable:

1 tour, 2 tours ou une année au maximum.

- Pour qu'un vote soit valide, un électeur ne peut être destinataire que d'une procuration venant d'un seul mandant.

- Les autorités habilitées à établir des procurations sont : Le tribunal d'instance, la gendarmerie, la police nationale du lieu de domicile et de travail du mandant.

- Des formulaires dit « cerfa » sont disponibles sur www.mon.service-public.fr, ils peuvent être pré-remplis et doivent ensuite être enregistrés par une autorité citée ci-dessus.

Petit agenda du jardinier

« **Quand Mars se déguise en été, Avril prend ses habits fourrés** »



En mars, l'approche du printemps, la nature commence à s'éveiller...

Au jardin comme sur les balcons les floraisons se multiplient. Profiter du retour des couleurs tout en restant vigilants sur les derniers risques de grands froids. Semez la ciboulette entre chaque pied de rosier pour leur éviter « la rouille ». Mettez en végétation les bulbes et tubercules des espaces à floraison estivale, pour une floraison plus précoce (bégonias, dahlias). N'oubliez jamais le dicton : « Taille tôt, taille tard, rien ne vaut la taille de mars ».

Urbanisme



Déclaration Préalable

Le 16-01: M. Boris BUONO, parcelle AE 280, Route de Bossieu, Installation clôture et portail (En cours d'instruction)

Le 26-01: M. Franck PEYRON, parcelle AT 237, Chemin du cimetière, Réfection d'un toit en tuile d'un hangar (En cours d'instruction)

Le 17-02: Mme Isabelle PACALET, parcelle AT 113, Chemin du Calais, Division foncière (En cours d'instruction)

Horaires déchèteries 2017

Déchèterie de la Varèze Route de la Varèze à Montseveroux	Déchèterie de Beaurepaire ZI Les Fromentaux
Tel : 04 74 20 39 16	Tel : 04 74 84 61 81
Horaires d'Hiver Du 01/11 au 31/03	Horaires d'Hiver Du 01/11 au 31/03
Mardi : 9h-12h / 13h30-17h	Lundi-Mardi- Mercredi : 8h30-12h / 13h30-17h
Mercredi : 13h30-17h	Jeudi : 13h30-17h
Jeudi : 9h-12h	Vendredi-Samedi : 8h30-12h/13h30-17h
Vendredi : 13h-17h	
Samedi : 9h-12h / 13h-17h	
Horaires d'Été Du 01/04 au 31/10	Horaires d'Été Du 01/04 au 31/10
Mardi : 9h-12h / 15h-18h	Lundi-Mardi- Mercredi : 8h30-12h / 13h30-18h
Mercredi : 15h-18h	Jeudi : 13h30-18h
Jeudi : 9h-12h	Vendredi-Samedi : 8h30-12h / 13h30-18h
Vendredi : 13h30-18h	
Samedi : 9h-12h / 13h30-18h	

Course cycliste

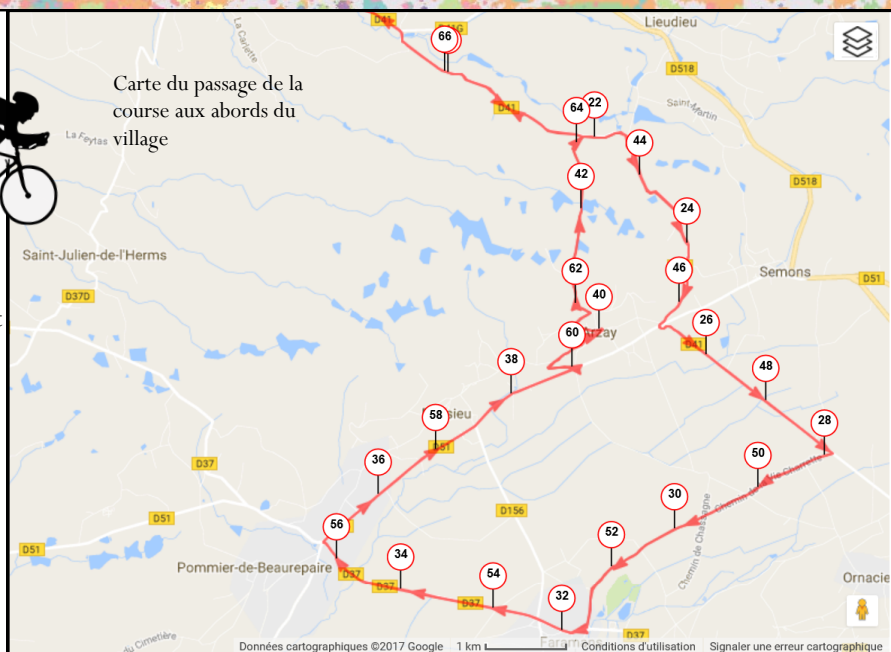


Dimanche 2 Avril : Grand Prix de la Municipalité de Vienne: passage d'une course cycliste sous l'égide de la fédération française de cyclisme accueillant des coureurs de haut niveau arrivant du quart de la France.

Elle traversera notre village par la D51.

La route ne sera pas barrée, et la sécurité sera à son maximum avec des signaleurs, des motards, des secouristes et une couverture radio.

Les départs seront donnés à 14h15 et 14h20, et la fin de la course est estimée à 16h45.



Tarifification redevance incitative 2017

Type de bac	Coût service semestriel	Part variable
40L	62.85€	1.21€
80L	75.10€	2.41€
120L	87.37€	3.62€
140L	93.48€	4.22€
180L	105.74€	5.42€
240L	124.11€	7.23€
360L	160.89€	10.85€
660L	252.82€	19.89€